

**Procès-verbal approuvé  
Séance régulière du Conseil d'établissement  
Le mardi 25 avril 2023 à 19h, salle du personnel 2<sup>e</sup> étage**

<p><b>Étaient présents :</b></p> <p>M. Jean Francoeur, parent et président Mme Isabelle Lacombe, directrice Mme Heather Moores, directrice adjointe Mme Claudia Gagné-Fortin, parent et vice-présidente Mme Josée Boudreault, parent Mme Amélie Plante, parent Mme Mireille Côté, enseignante Mme Valérie Allaire, personnel de soutien Mme Léa Morin, service de garde Mme Dominique Garneau, personnel professionnel Mme Annie Masson, enseignante Mme Josal Kadri (membre substitut en remplacement de M. Ayoub Hentati) Mme Geneviève Gingras (membre substitut)</p>	<p><b>Était absent :</b></p> <p>M. Ayoub Hentati, parent</p>
--	--

**1. OUVERTURE**

**1.1. Mot de bienvenue**

Monsieur Jean Francoeur constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous. La rencontre est ouverte à 19h. Les présences sont indiquées dans le tableau ci-dessus. Madame Isabelle Lacombe présente les nouveaux membres du CÉ. Il s'agit de Madame Valérie Allaire, technicienne en éducation spécialisée (TES), qui prend la place de madame Chantal Pâquet et de madame Heather Moores, directrice adjointe, qui prend la place de madame Virginie Hudon-Chabot.

**1.2. Présentation des élèves (consultation)**

Ce point reporté à la prochaine rencontre

**1.3. Adoption de l'ordre du jour**

Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour soumis par Isabelle Lacombe.

<b>C.E.-2022-23-27</b>	<b>Il est proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.</b>
------------------------	---

**1.4. Approbation du procès-verbal du 7 février 2023**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 7 février 2023 préparé par madame Dominique Garneau et transmis par courriel par madame Lacombe. Il n'y a aucune modification à apporter.

## 1.5. Suivi au procès-verbal du 7 février 2023

### 1.5.1. Formations CÉ

Les membres ont écouté les capsules suggérées par madame Lacombe. Il n'y a pas de capsule à écouter d'ici la prochaine rencontre. De nouvelles capsules seront disponibles éventuellement.

### 1.5.2. Projet éducatif, consultation des parents (retour sondage)

Madame Lacombe présente les résultats du sondage réalisé auprès des parents. Les 142 répondants ont des enfants répartis assez uniformément dans tous les niveaux scolaires. Les résultats révèlent que les communiqués aux parents, les courriels généraux et les courriels des enseignants sont lus par beaucoup de parents, alors que le site Web de l'école est très peu consulté. Environ 10% des répondants sont plus ou moins satisfaits quant à l'aide apportée aux enfants lors des conflits à la récréation et quant à la communication entre les parents et les éducateurs du SDG s'il y a un incident. Madame Lacombe et les intervenants de l'école tiendront compte de ces points à améliorer. Elle offre aux membres de lire les nombreux commentaires en consultant le document transmis par courriel. Monsieur Francoeur suggère de faire une synthèse des résultats du sondage et des commentaires qui pourra être publiée dans le dernier communiqué de l'année scolaire.

### 1.5.3. Reconnaissance des parents bénévoles (date)

Pour souligner la semaine nationale de *l'engagement parental en éducation*, les membres optent pour organiser la soirée de reconnaissance des bénévoles le jeudi 1<sup>er</sup> juin à 16h30, sans s'inscrire à la FCPQ pour obtenir une certification officielle pour cette démarche. À la suite d'une demande du conseil d'établissement, madame Annie Masson confirme que les élèves participant à la comédie musicale pourraient faire une courte prestation si madame Nathalie (responsable du projet) est également d'accord.

## 2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention

## 3. DÉCISION ET DISCUSSION

### 3.1. Amendement grille-matières (report du cours citoyenneté et culture québécoise)

Madame Lacombe explique que le MEQ reporte l'implantation du nouveau programme de *Citoyenneté et culture québécoise*. Puisque le cours d'*Éthique et culture religieuse* doit être réintégré dans la grille-matières 2023-2024, elle propose d'amender la résolution adoptée au CÉ du 7 février.

### 3.2. Règles relatives aux contributions financières payées par les parents (document joint)

Madame Lacombe présente les éléments mis à jour pour 2023-2024. Elle explique que la hausse de 5\$ des montants maximums prévus pour les activités scolaires, culturelles et sportives découle du coût élevé

pour le transport. Il y aura aussi une hausse de 5\$ pour le matériel d'enseignement didactique compte tenu de l'augmentation du prix du papier pour faire les photocopies.

C.E.-2022-23-30	<b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver le document <i>Règles relatives aux contributions financières payées par les parents de l'école d'éducation internationale Filteau - Année scolaire 2023-2024.</i></b>
-----------------	--

### 3.3. Mesures reddition de compte

Madame Lacombe explique que les montants alloués cette année par le MEQ via diverses mesures dédiées et protégées ont été déployés conformément aux critères.

- Aide alimentaire : 14 493\$
- Soutien à la persévérance : 34 023\$
- Sortie éducative en classe nature : 5300\$
- Développement de la compétence numérique : 7191\$
- Bien-être à l'école : 6353\$
- Les sorties en milieu culturel : 17 189\$

C.E.-2022-23-31	<b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver que les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées aient été transférées à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</b>
-----------------	---

### 3.4. Photo scolaire 2023

Madame Lacombe explique que l'école a l'opportunité de faire de nouveau appel à l'entreprise Holbrook Image. Les membres soulignent leur appréciation de l'entreprise et la qualité des photos réalisées, et conviennent de retenir de nouveau ses services. Les photos devraient être prises dans la semaine du 25 septembre 2023. Des parents bénévoles seront demandés. Les enseignants souhaitent que la photo de groupe ne se fasse pas devant la porte principale de l'école. Les photos de fratrie ne seront plus offertes. Même si l'idée avait reçu un bel accueil de la part des parents, elle s'est avérée complexe et très énergivore à déployer. Pour compenser, les membres proposent de demander à la photographe s'il est possible d'offrir des plages horaires en fin de journée pour les parents qui souhaitent prendre des photos de famille. Ces plages seront gérées par la photographe, mais l'école rendra disponibles ses infrastructures pour la prise de photos.

C.E.-2022-23-32	<b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver la signature d'un contrat avec l'entreprise Holbrook Image pour la réalisation des photos scolaires 2023-2024.</b>
-----------------	--

### 3.5. Journées du 21-22 juin 2023

Madame Lacombe informe les membres que le 21 juin sera une journée suivant l'horaire régulier, et que des activités spéciales (à déterminer) seront offertes aux élèves. Quant au 22 juin, un déplacement d'horaire est nécessaire afin de permettre aux élèves d'assister à une représentation de la comédie musicale en matinée. Au retour, les enseignants dîneront avec leurs élèves. Il est donc proposé de terminer cette journée de classe à 13h45.

C.E.-2022-23-33	<b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver le déplacement d'horaire du 22 juin 2023.</b>
-----------------	---

### 3.6. PEVR, consultation

Madame Lacombe résume les éléments découlant de la démarche du PEVR (la vision, les valeurs, le contexte socio-économique de la région, la rareté de la main-d'œuvre, l'immigration, le territoire, l'effectif scolaire, les établissements, l'intégration du numérique, la diplomation et la qualification, la réussite des élèves). Cet exercice a permis de dégager les deux enjeux et les orientations sur lesquels se sont greffés les objectifs qui permettront au CSSDD de concrétiser sa mission au regard des résultats qu'elle vise à atteindre à la fin de la période de quatre ans.

C.E.-2022-23-34	<b>Il est proposé et résolu unanimement de donner un avis favorable CSSDD pour le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.</b>
-----------------	---

### 3.7. Service de garde

#### 3.7.1. Traiteur 2023-2024

Madame Léa Morin explique certains détails liés au service de traiteur réalisé en collaboration avec l'école Cœur-Vaillant. Une éducatrice doit aller chercher les repas en voiture. Elle observe que seulement 13 familles utilisent ce service régulièrement (mais pas tous en même temps). C'est donc beaucoup de temps pris par une éducatrice pour très peu de repas. Quant aux autres traiteurs, il n'est pas possible d'utiliser leurs services puisqu'ils exigent que 25 repas soient commandés par semaine ce qui est une quantité trop élevée comparativement à la demande. Le CÉ se demande si toutes les écoles primaires offrent un service de traiteur et si c'est une obligation d'offrir ce service. La direction répond que non.

C.E.-2022-23-35	<b>Il est proposé et résolu unanimement de ne pas reconduire le service de traiteur pour l'année scolaire 2023-2024</b>
-----------------	---

#### 3.7.2. Calendrier d'ouverture

Madame Lacombe explique que le Conseil d'établissement doit se prononcer sur l'ouverture du service de garde pendant l'année scolaire, soit entre le 23 août 2023 et le 29 juin 2023. Elle propose de ne pas offrir de service de garde pour les journées hors calendrier puisque le coût est élevé et le taux de participation est faible. En revanche, le service pourra être offert lors de la semaine de relâche de mars 2024.

C.E.-2022-23-35	<b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver l'ouverture du service de garde à compter du 23 août 2023 et jusqu'au 29 juin 2024.</b>
-----------------	---

#### 3.7.3. Amplitude de l'horaire

Madame Lacombe indique que l'amplitude actuelle d'horaire du service de garde est de 7h00 à 18h00. C'est l'amplitude maximale possible. Cet horaire est profitable pour plusieurs parents d'élèves de l'école.

C.E.-2022-23-36	<b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver la reconduction de l'amplitude d'horaire du service de garde entre 7h00 et 18h00.</b>
-----------------	---

#### 3.7.4. Facturation

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

### 3.8. **Entrée progressive 2023-2024**

Madame Lacombe présente quelques modifications à l'horaire de l'entrée progressive des élèves du préscolaire qui se déroulera le 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pendant cette période, les enfants peuvent aller sans frais au service de garde au moment où ils ne sont pas en classe. Elle explique que l'horaire est conforme à la politique de notre Centre de services scolaire qui exige une entrée sur 3 jours et la présence des enfants tous les jours. L'horaire régulier débutera le 5 septembre.

C.E.-2022-23-37

**Il est proposé et résolu d'approuver unanimement les modalités présentées de l'entrée progressive des élèves du préscolaire.**

### 3.9. **Prêt des locaux programme vacances-été du Camp Kéno**

Madame Lacombe mentionne qu'elle a l'obligation de prêter des locaux au programme de camp de jour de la Ville de Québec (géré par le groupe Kéno) entre le 29 juin et le 18 août 2023. Elle leur permettra d'utiliser 6 locaux du service de garde au sous-sol, le gymnase et 4 classes au 2<sup>e</sup> étage. Une firme viendra faire le ménage au SDG les 18-19-20 août.

## 4. **INFORMATION**

### 4.1. **Retour sur les conférences aux parents**

Les membres se questionnent sur le faible taux de participation de ces événements gratuits organisés par le CÉ. Les membres suggèrent de sonder les parents pour connaître leur intérêt à participer aux conférences, les sujets qui les intéressent, la modalité préférée (présentiel, visioconférence, abonnement).

### 4.2. **Travaux école été 2023 et classes modulaires**

Madame Lacombe informe les membres que certaines classes (plus grandes) seront séparées pour permettre l'ajout de petits locaux qui seront utilisés par le personnel enseignant et de soutien. Les classes affectées deviendront quant à elles de grandeur standard.

Par ailleurs, pendant l'année scolaire 2023-2024, quatre classes modulaires seront installées dans la cour Sainte-Foy. Il s'agit d'un moyen pour faire face aux surplus d'élèves dans le secteur de Sainte-Foy jusqu'à ce que les travaux (agrandissements de plusieurs établissements et construction d'une nouvelle école) soient terminés et que le territoire soit redécoupé. Le CÉ s'interroge sur les commodités offertes par de telles installations. La direction précise que les classes modulaires ne sont pas des « roulottes de chantiers », mais des locaux modernes sur pieux qui seront reliés entre eux ainsi qu'à l'école par un corridor.

### 4.3. **Rapport de président du Conseil d'établissement et correspondance reçue**

Monsieur Francoeur présente la correspondance reçue de la part du syndicat du personnel de soutien scolaire (concierges, secrétaires, éducateurs en SDG). Ensuite, il résume les points discutés lors de sa rencontre virtuelle avec les présidents des autres CÉ du CSSDD (gabarit du rapport annuel du CÉ, assemblée générale des parents, capsules, élection d'un représentant au comité de parents, mandat des membres élus, droit de parole aux parents lors de l'assemblée générale de parents). Il informe qu'il y aura défusion des écoles Saint-Yves et Saint-Louis-de-France.

### 4.4. **Rapport de la direction**

Madame Lacombe fait part des points suivants :

- 564 élèves sont inscrits à l'école Filteau pour 2023-2024. Le préscolaire et la 4<sup>e</sup> année sont les niveaux les plus problématiques (trop d'enfants inscrits par rapport à la capacité d'accueil).
- Entre octobre 2022 et mars 2023, 31 nouveaux élèves ont été accueillis à l'école.

- Un projet pilote d'horaire est en processus d'approbation pour 2023-2024. Un après-midi par mois (9 après-midis par année scolaire) serait réservé pour de la concertation du personnel enseignant et professionnel grâce à l'ajout de 6 minutes de classe par jour. Pendant ces demi-journées, les élèves seraient en atelier avec les éducatrices du SDG et les TES. L'ensemble de ce projet-pilote sera présenté officiellement en juin.
- Neuf mandats sont à combler au CA du CSSDD. Les informations sont sur le site Web du CSSDD.
- Deux représentations de la comédie musicale auront lieu en soirée les 21 et 22 juin à Pointe-Lévis.
- Des épreuves obligatoires du ministère sont prévues en 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année seulement.
- Une visite de l'école sera organisée en soirée le 7, 14 ou 15 juin pour les parents et les futurs élèves
- Les contributions volontaires cette année s'élèvent à 1825\$ pour la comédie musicale et à 2025\$ pour le programme primaire.

#### **4.5. Rapport du représentant au comité de parents**

Madame Amélie Plante a assisté à la rencontre du comité de parent en remplacement de monsieur Ayoub Hentati. Elle résume les points qui ont été discutés :

- Il n'y aura pas d'ajout de groupe de maternelle 4 ans au CSSDD en 2023-2024 puisqu'il n'y a plus de locaux disponibles.
- L'agrandissement de l'école Saint-Yves commencera sous peu.
- Les parents recevront un remboursement compte tenu de l'interruption du service de transport découlant la grève des chauffeurs d'autobus.
- Le financement de l'école Madeleine Bergeron a été approuvé
- Il y aura une consultation sur le temps d'écran dans les écoles.

#### **4.6. Rapport de la trésorière**

Madame Josée Boudreault mentionne qu'il reste environ 285\$ à dépenser du budget 2022-23. Avec cet argent, il est convenu d'acheter des boites à lunch de la Cohue et d'organiser un souper pour les membres avant la rencontre du 13 juin prochain. Cette dépense est permise par la Loi et tient lieu de remerciement pour la participation bénévole des membres.

#### **4.7. Rapport de la Fondation**

- Madame Lacombe informe que la Dictée de la Fondation a rapporté 6653\$.
- La course de la Fondation aura lieu le 27 mai 2023. Le maire de Québec, Monsieur Bruno Marchand, sera présent à titre d'invité d'honneur. Un diner hot-dog sera organisé après la course pour permettre aux familles de socialiser.

### **5. AUTRES SUJETS**

Aucun point

### **6. FERMETURE**

#### **6.1. Date de la prochaine rencontre**

Madame Lacombe mentionne que la prochaine rencontre du CÉ est prévue le 13 juin 2023. La rencontre débutera à 19h00.

## 6.2. Levée de la réunion

La réunion est levée à 22h15, tous les points à l'ordre du jour ayant été couverts.



---

Jean Francoeur, président

---

Dominique Garneau, secrétaire